

CIRCULAIRE FINANCIERE DU 01/09/2025 AU 31/08/2026



Adopté le 17/06/2025 et mis à jour le 12/12/2025 par le Comité Directeur / Applicable du 01/09/2025 au 31/08/2026

- > Tout remboursement doit être demandé à l'aide de la note de frais spécifique éditée par la Ligue
- > Afin de contribuer à la bonne santé financière de la Ligue, il est demandé de privilégier la réduction d'impôt par l'établissement du Cerfa.
- > Pour les Assemblées Générales de la Ligue, les frais de déplacement des représentants des clubs, des membres du Comité Directeur, des Commissions ne sont pas pris en charge.
- > Les demandes de remboursements seront faites dans un délai de 2 mois à l'exception des demandes de fin d'année qui seront adressées au plus tard le 31 janvier suivant.
- > Tous les frais hors km doivent être justifiés (tickets de parking, de repas, d'hôtel, de transport, ...).
- > Aucun règlement ne sera effectué s'il manque des justificatifs et aucune avance ne sera opérée.
- > Tout règlement (stages, formations, colloques...) est à adresser à la Ligue (chèques à l'ordre de LARGE).
- > Aucune facture ne sera adressée personnellement à un licencié, mais à son club.

Remboursements de Frais

Frais de Déplacements : (Privilégier le Cerfa pour la réduction d'impôt) Le déplacement en train (tant que possible) et le covoiturage sont à privilégier.

Pour les Membres du Bureau, du Comité Directeur, des Commissions Régionales et Groupes de travail, C. T. S. et personnel, sous condition d'avoir été dument convoqué en mission pour la Ligue, dans le cadre du calendrier annuel remis à la Ligue avant le 31 janvier.

▶ Train	Le remboursement s'effectue sur la base du tarif en 2ème classe. Toutefois le remboursement d'un billet en 1ère classe est possible à hauteur du coût du billet en 2ème classe, à condition de joindre à la note de frais une capture d'écran du prix du billet en 2ème classe correspondant au même trajet à la même date et à la même heure.	Tarif SNCF (2ème classe)
▶ Route ⁽¹⁾	Jusqu'à 500 km A/R à partir du 501ème km A/R (total plafonné à 215 €, hors péages) Les distances prises en compte sont celles indiquées sur le site www.mappy.fr en retenant le parcours le moins long en kms	0,33 €/km 0,17 €/km
▶ Location	Remboursement (location + frais essence + péages) avec accord préalable Attention à l'assurance	Frais Réels
▶ Parking	Frais réels, plafonnés à 70 €/déplacement , quelque soit le nombre de jour	Réel
▶ Co-voiturage ⁽¹⁾	2 personnes dans le véhicule, jusqu'à 500 km A/R 2 personnes dans le véhicule, à partir du 501ème km A/R Plafonné à 260 € hors péages Joindre l'état des personnes avec leur signature Les distances prises en compte sont celles indiquées sur le site www.mappy.fr en retenant le parcours le moins long en kms	0,38 €/km 0,28 €/km
▶ Par avion	Si le prix du billet est supérieur au tarif 2ème classe SNCF une autorisation préalable de la Ligue est nécessaire	Réel

Frais de Téléphone/Internet Pour les CTS uniquement sur factures

Frais plafonnés à **30 €/mois** - Copie des factures

Restauration - Hébergement

▶ Repas	Frais réels, plafonnés à 22 €/repas - Indiquer le nom des participants pour les factures globales	Réel
▶ Hébergement	Nuit d'hôtel + petit déjeuner = frais réels limités à 100 € - Après accord préalable Nuit d'hôtel + petit déjeuner + repas du soir = frais réels limités à 122 € - Après accord préalable A Paris, nuit d'hôtel + petit déjeuner = frais réels limités à 130 € - Après accord préalable	Réel Réel Réel

Collation réunion de Commission

Pour les membres participant aux réunions de Commission Régionale ou de Zone, sous condition d'avoir été dument convoqué en mission pour la Ligue, dans le cadre du calendrier annuel remis à la Ligue avant le 31 janvier. 4,30 €/participant

Réunions Fédérales

En cas de participation à une réunion fédérale sans être membre de l'instance, le remboursement des frais est subordonné à l'obtention d'une autorisation écrite préalable du Président ou du Président Délégué. Cette autorisation écrite devra être jointe à la note de frais.

Indemnités encadrements

Encadrement "Examens - Formations Dirigeants, Entraîneurs, Officiels"

OFA

Encadrement "Stages"

Journée 45 €

Frais de déplacement - restauration en sus, suivant base "Remboursements de Frais" ci-dessus

A l'aide du formulaire "demande de participation financière à un stage", un budget prévisionnel sera remis à la Ligue en amont (dates, lieux, effectifs athlètes et entraîneurs).

Les stages doivent s'autofinancer le plus possible (participation des athlètes, clubs, comités).

A l'issue des stages un compte rendu financier et technique sera remis à la Ligue.

Entraîneurs Pôle - C. R. E. A.

Indemnités mensuelles Selon modalités P. P. F.

E. T. R.

▶ Compétitions	Pas de prise en charge pour les compétitions/Meetings en France ou à l'étranger	
▶ Colloques		OFA

Officiels (licenciés et diplômés au moins du niveau 2 (régional) et oeuvrant sur les Championnats Régionaux listés en début de saison)

Journée (supérieure à 4 h) avec une présence de l'officiel pendant toute la durée de la compétition, conditions vérifiées par le Directeur de réunion 48 €

En cas d'épreuves Championnats Régionaux dans le cadre d'un meeting ou autre, seuls les officiels des épreuves régionales seront prise en charge.

Pour les chronomètres électriques (maxi 2 personnes) et le responsable LOGICA (maxi 2 personnes) 68 €

Les frais de déplacements ou d'hébergement ne sont pas pris en charge

▶ Condition :

Avoir officié sur au moins 2 journées pendant la saison hivernale et 2 journées pendant la saison estivale sur les Championnats Régionaux dont la liste a été établie par la CSO ainsi :

▶ HIVER

13 décembre 2025	Régionaux Masters 1ère partie - Colmar
11 janvier 2026	Régionaux Masters 2ème partie - Vittel
10-11 janvier 2026	Régionaux épreuves combinées en salle - Reims
18 janvier 2026	Régionaux cross - Brumath
24 janvier 2026	Régionaux 3000m marche - Vittel
25 janvier 2026	Régionaux TC + U23 - Metz
30 janvier 2026	Régionaux 3000m - Metz
01 février 2026	Régionaux U18-U20 - Metz
07 février 2026	Régionaux U16 - Reims
08 février 2026	Régionaux lancers longs - Obernai
15 février 2026	Régionaux 1/2 finale de cross - Sarrebourg
15 mars 2026	Interligues minimales - Metz

▶ ÉTÉ

11-12 avril 2026	Régionaux Marche - Tomblaine
30 mai 2026	Régionaux Masters - Villers
07 juin 2026	Régionaux U16 - Tomblaine
13-14 juin 2026	Régionaux épreuves combinées -
19 juin 2026	Régionaux 3000/5000/Steeple - Amnéville
21 juin 2026	Régionaux U18-U20-U23-SE (J1) - Reims
28 juin 2026	Régionaux U18-U20-U23-SE (J2) - Sarreguemines
30 août 2026	Régionaux pentatlancers Masters - Thaon Les Vosges

Niveau 2
Niveau 2
Niveau 1
Niveau 1
Niveau 2
Niveau 1
Niveau 1
Niveau 2

Attention : indemnités à déclarer et soumises à cotisations URSSAF selon les règles en vigueur

A noter qu'aucune indemnité ou frais de déplacement, hébergement, repas ne sera remboursé pour les officiels ou les délégués "officiels clés" désignés par la CSO ou la COTR sur toutes les compétitions.

Les indemnités seront réglées courant avril pour la saison hivernale et courant novembre pour la saison estivale

Cross Country	Championnats Régionaux - Demi finales. La Ligue prendra en charge 40 officiels selon la circulaire financière de la Ligue (participation à 2 compétitions sur la saison hivernale) liste fournie par la COTR Une aide sera versée au club organisateur d'un Championnat Régional comprenant une collation aux officiels Tous les autres frais d'organisation (service médical, sonorisation, chronométrage à puces si utilisé, ...) sont à la charge du club organisateur	800 €
Pénalité club :	Pénalité en cas de manque de juge par tranche entamée de 5 athlètes ou en fonction du règlement de la compétition sur les championnats régionaux..	100 €/juge manquant
Demande de qualification exceptionnelle :		20 €/athlète
Aide à l'organisateur d'un Championnat Régional :	Une aide sera versée au club organisateur d'un Championnat Régional comprenant une collation aux officiels <i>Cette collation doit comprendre au minimum un sandwich consistant, une boisson, un dessert et un café/thé</i>	
	Championnat Régional - Niveau 1	800 €
	Championnat Régional - Niveau 2	500 €
	Championnat Régional - Niveau 3	275 €
Aide à l'organisateur d'un tour d'interclub régional :		100 €/compétition
ivers		
Kid Stadium	Location de la structure (y compris déplacement et encadrement)	800 €/jour
	Moins de 10 heures	75 €
► <i>Indemnité encadrement</i>	De 10 à 12 heures	95 €
	Plus de 12 heures	105 €
Location Chronométrage Electrique Ligue, hors Championnats Régionaux.	1 journée	270 €
	2 journées	340 €
	<i>N. B. : Conventions à établir avec les C. D. A. pour les compétitions départementales</i>	
Championnats régionaux	Engagement sur place et/ou hors délai/athlète/Epreuve <i>Condition : demande présentée verbalement par l'athlète au directeur de réunion au moins 2 h avant le début de l'épreuve, et accompagnée du nalement nar chaque ou en esence.</i>	30 €
	Pénalité pour engagement non confirmé sur place	5 €/inscription non confirmée
Engagement à l'avance (délais fixés pour la compétition) d'Athlètes Ligues GE . et BOU-FC		gratuit
Engagement à l'avance (délais fixés pour la compétition)/Epreuve/Athlètes des autres Ligues		10 €
Athlète engagé et non présent sans justification médicale		10 €
Prêt de matériel	Caution remise contre contrat de pret (cheque debite si matériel non rendu sous huitaine) Ajustable selon le matériel emprunté. Caution remise contre contrat de prêt (chèque débité si matériel non rendu sous huitaine) <i>Ajustable selon le matériel emprunté</i>	500 €
Licences - Mutations	Mutation Be/Mi (période normale) Mutation Be/Mi (hors période) Mutation "Compétition" Ca/Ju/Es/Se/Ma (période normale) Mutation "Compétition" Ca/Ju/Es/Se/Ma (hors période = exceptionnelle) Part F. F. A./licence Parts Ligue/licence "Compétition-Découverte" Parts Ligue/licence "Running-Loisirs-Entreprise" Parts Ligue/licence "Encadrement" Droit d'affiliation pour un NOUVEAU club Cotisation Ligue annuelle/Club et section locale	tarif F. F. A. tarif F. F. A. tarif F. F. A. tarif F. F. A. 36 € 34 € 8 € 12 € 140 € 50 €
Administratif	Droit d'appel F. F. A.	100 €
ence et non-représentation d'un club à l'Assemblée Générale de la Ligue (si chorum non atteint)		200 €
	<i>Précision : le mandataire d'un club ne peut être titulaire de plus de 2 pouvoirs</i>	
Aide aux athlètes licenciés dans un club de la Ligue	Critères retenus : - Podium championnats internationaux (U18 à Elites) - Sélectionné en Equipe de France (U18 à Elites) - Podium aux Championnats de France (les Open de France ne sont pas pris en compte) avec une performance - Finaliste aux championnats de France Elite (hiver – Été) avec une performance minimale N2 - Performances réalisées sur compétitions régulières de Niveau N2 et au-dessus - Athlète sélectionnable en équipe de France	CAP LARGE
Aide aux organisateurs d'un Championnat de France		A définir selon budget de la Ligue
Aide aux organisateurs d'un meeting inscrit au circuit des meetings "Premium Athlé Tour" de la FFA		A définir selon budget de la Ligue
Spécifique aux compétitions running	Toutes les courses labellisées régionales : juge arbitre validé par la CR Running Frais de dossier	frais kms selon le règlement financier 22 € par course